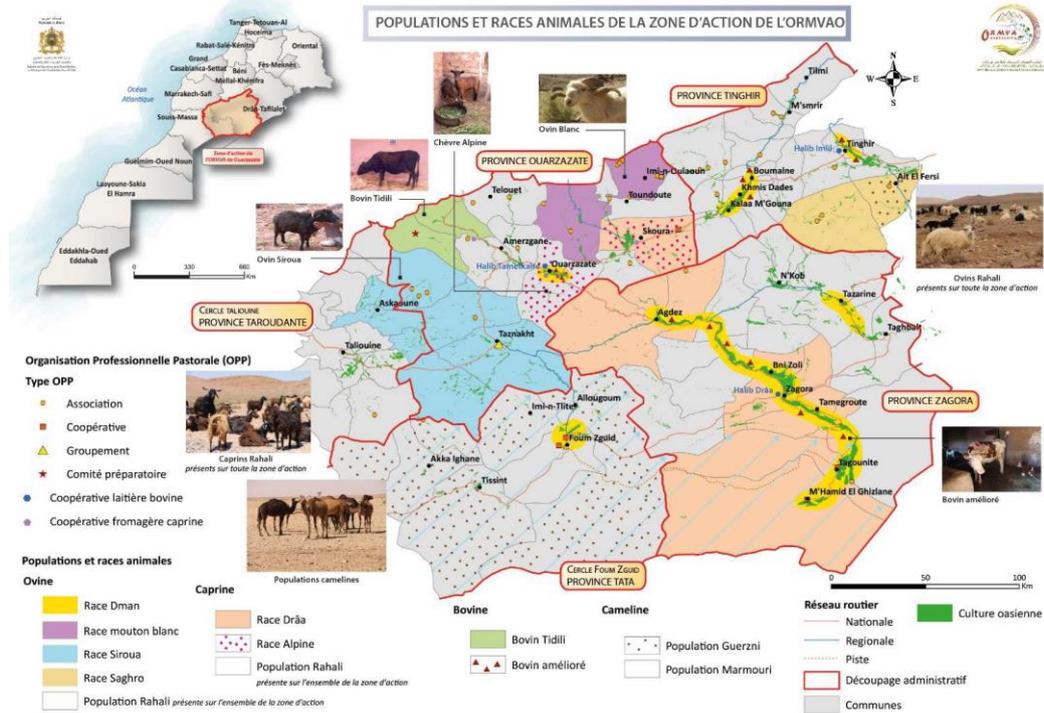


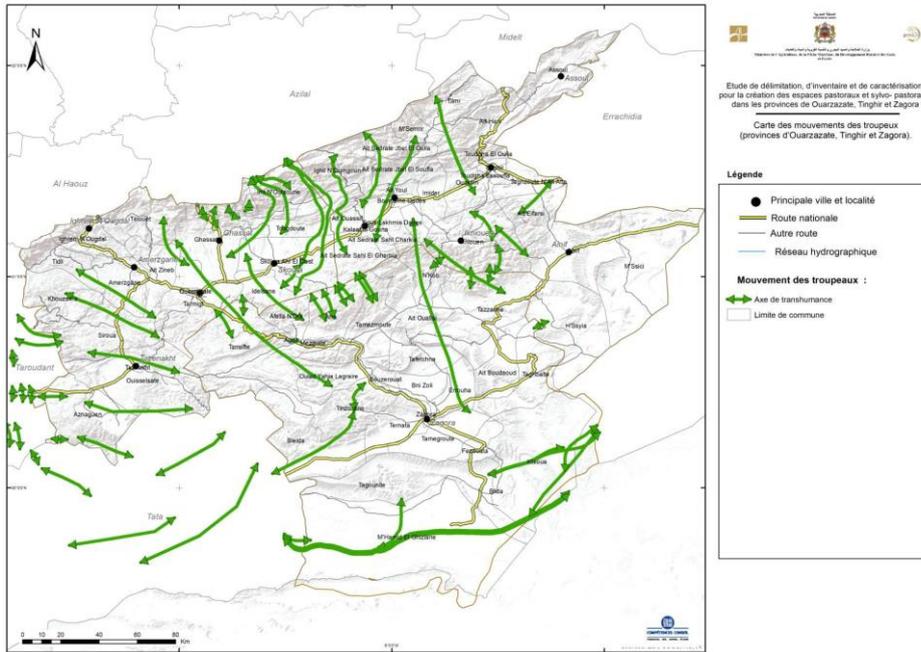
# Fiche Maroc

## Problématiques et enjeux fonciers - Territoire du Drâa Tafilalet

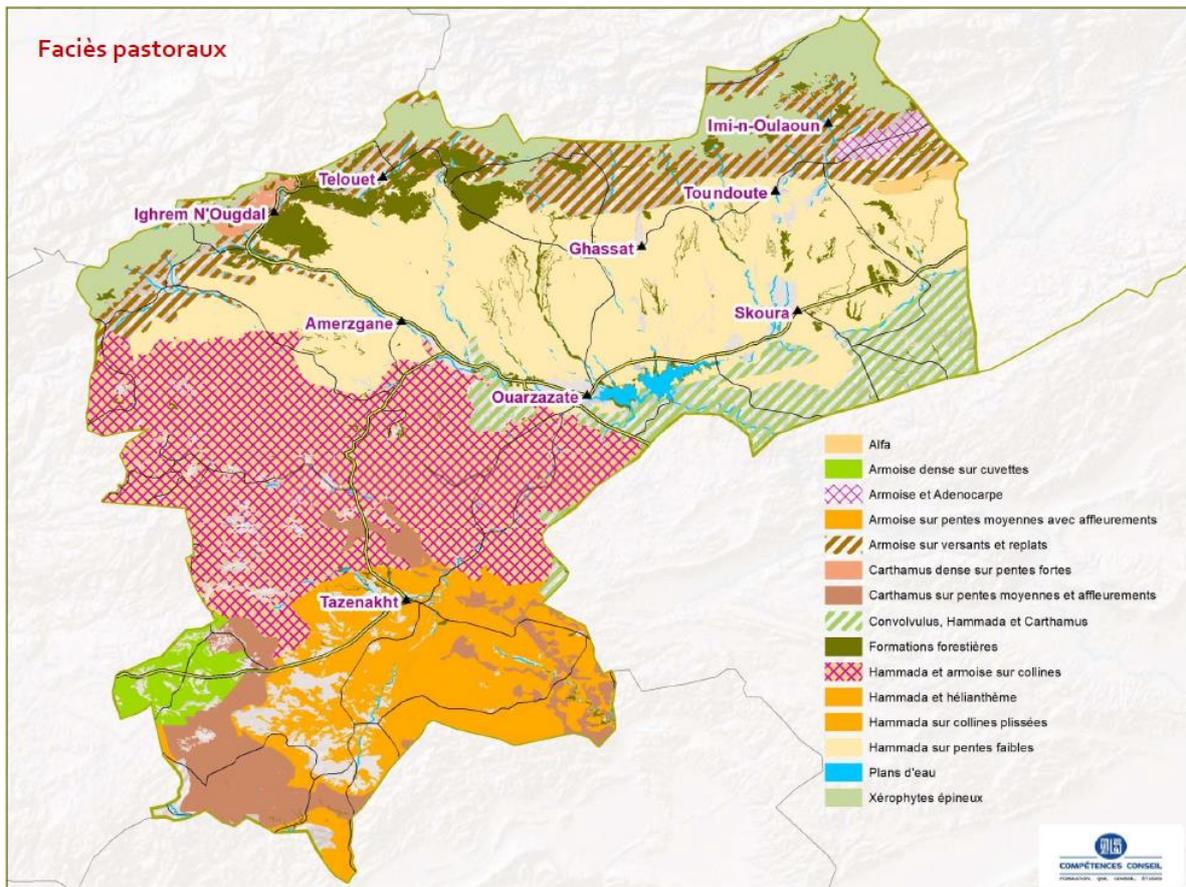
### A-Le territoire du Souss Massa Draa



L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il a été créé par Décret Royal n° 829-66 du 22 Octobre 1966, tel qu'il a été modifié par Dahir portant loi n°1-74-388 du 2 Septembre 1975. Il a pour missions: 1- Etude et aménagements hydro-agricoles; 2. Gestion des ressources en eau et des ressources naturelles plus généralement; 3- Développement rural d'une manière générale.



### La diversité des parcours pastoraux de la région



### Les systèmes d'élevage du territoire

Systèmes	Espèces animales	Zones concernées
Système d'élevage oasien périmètres coopératives laitières	-Bovins races améliorées et locales -Ovins Dman -Caprins laitiers (Drâa et alpine)	-Périmètres Ouarzazate et Tinghir -Palmeraie du Drâa
Système d'élevage des vallées des montagnes et plaines intégré à l'agriculture	-Bovins race locale (Tidili ou autre) -Elevage ovin en stabulation -	Zones de montagne (Tidili, Ighrem, Telouet, versant sud du Haut Atlas)
Système pastoral fixe de montagne et sylvo-pastoral	Ovins et caprins de parcours, bovin	Versant sud du HAC, HA Occidental, Arganeraie
Système transhumant	Ovins et caprins	VSHA, Saghro, Siroua
Système semi-nomade	Caprins et camelins	Mhamid, Tagounit, F. Zguid
Système agro-pastoral (Agri. pompage)	Caprins et ovins	Parcours d'hivers du Saghro Périphéries des vallées

### Les systèmes de mobilités rencontrés

Systèmes	Zones concernées	Groupes humains
Transhumance verticale classique (HM-PP-SAGH)	Versant sud du Haut Atlas (Tinghir et une partie de la zone de Ouarzazate)	Mgoun, Aït Atta, Aït Sedrate, Kantola, Aït Zekri
Transh. Courte ampl.	Zone de Ghessate, Toundoute, Iminoulaouen, Tidili, Siroua, Telouet	Aït Zaghar, Iguernane, Aït Ouazouguit, Khzama, Askaouen,.....
Mobilité hors territoire coutumier (transrégionale)	Tout le versant sud du Haut Atlas	Mgoun, Aït Zekri, Aït Affane, Aït Sedrate, Aït Atta
Semi-nomadisme	Zones Zagora, Foug Zguid et Alnif	Aït Khabbach, Aït Isfoul, Nouaji,....
Système pastoral fixe/ douars (Taouala)	Villages le long des vallées et anciennes oasis	Toute la zone
Système agro-pastoral	Saghro, Oued Mird, Faija, Anagam	Aït Sedrate, Aït Zekri, Aït Isfoul, Imsouffa, Dra...
Système sylvo-pastoral et arganeraie	Telouet, Ighrem, versant sud du HAC, Taliouine	Mgoun, Imaghrane,.....



## B-Les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales

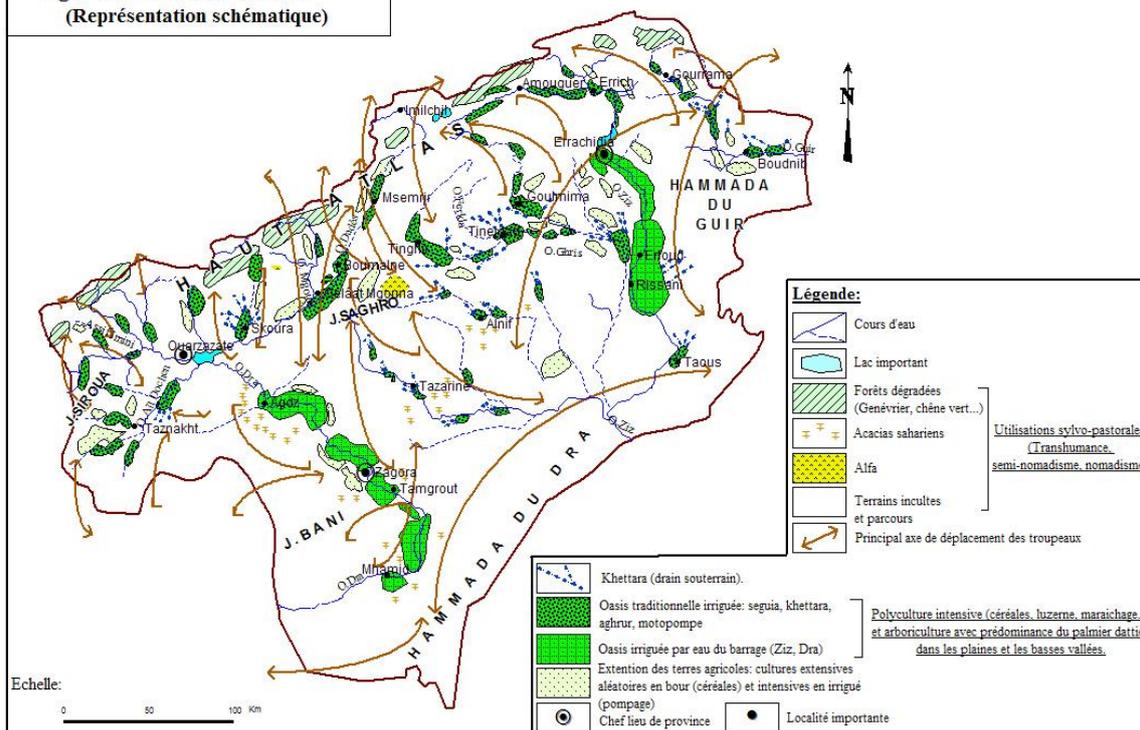
**Les dynamiques critiques engagées par le changement climatique.** Les dernières études du GIEC prévoient une augmentation considérable de la température à l'horizon 2100, selon les régions. Par exemple dans les zones oasiennes, la hausse sera de l'ordre de 1 à 2,2°C, avec une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur estivales de 15 à 25 jours par an. Alors que les vagues de chaleur avaient lieu occasionnellement et ne dépassaient pas généralement trois jours. Aujourd'hui, elles sont plus récurrentes et touchent aussi les villes se trouvant dans la montagne qui normalement sont censées être plus au moins froides.

La projection médiane des changements de précipitations annuelles totales montre une baisse de 25% d'ici 2100, avec des variations allant de moins 48% à 10%. Le caractère aléatoire des pluies est aussi renforcé ce qui impactera sur le renforcement des pratiques de mobilité, exigeant ainsi une anticipation dans le renforcement des mesures de régulation et d'accès négocié qui relèvent des pouvoirs publics, notamment des collectivités et en particulier des organisations locales de gestion des espaces.

### Caractérisation de l'élevage mobile par type de mobilité

**La mobilité coutumière.** L'analyse des données relatives à l'importance de la mobilité en distinguant entre les mouvements à l'intérieur des terroirs coutumiers (mobilité coutumière) et ceux qui sont pratiqués en dehors de ces espaces montre l'importance de la première forme de transhumance qui concerne environ 80% des ménages des éleveurs mobiles.

**Fig.n°:21. Utilisation du sol .  
(Représentation schématique)**

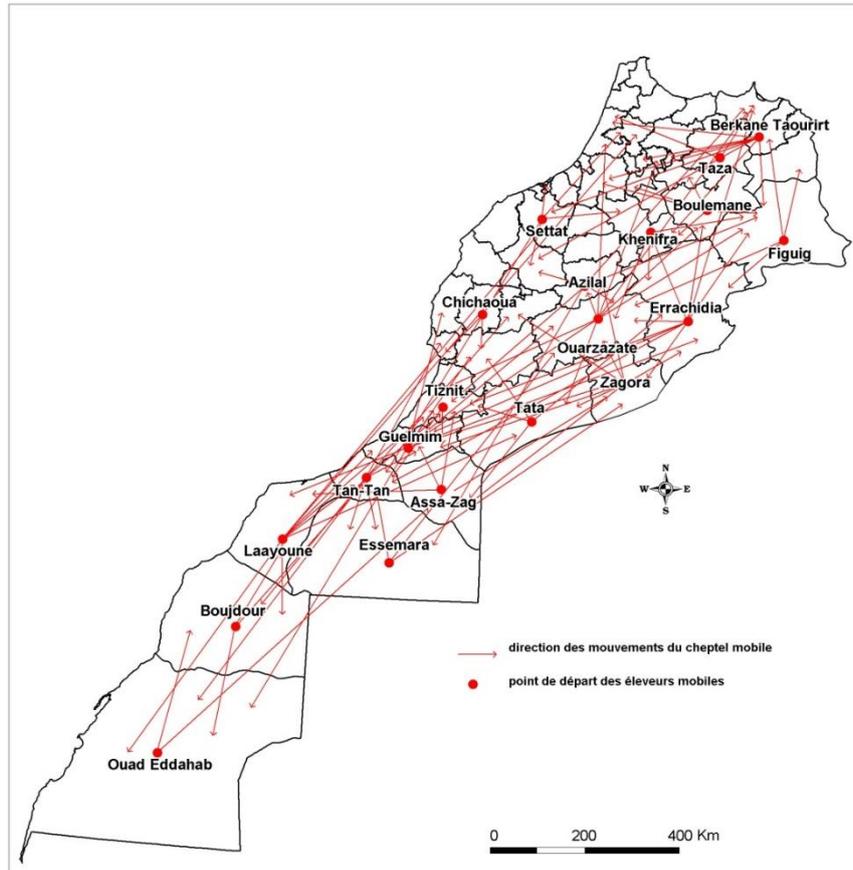


### La logique de gestion de la ressource des agdals

La mise en défens des ressources de l'agdal permet la constitution d'une réserve « sur pied », support d'une rente collective et de solidarités communautaires, dont l'utilisation différée permet de faire face à l'aléa et à la pénurie de ressources. De ce point de vue, l'agdal est une « trousse de sécurité » particulièrement utile dans les milieux montagnards contraignants de l'Atlas marocain. En l'absence de stocks fourragers importants, le fourrage foliaire de chêne vert et de genévrier, protégé dans les agdals forestiers, permet de nourrir les animaux à l'étable en cas de forte chute de neige au cours de l'hiver (Genin et al.). Les agdals pastoraux d'altitude permettent aux communautés de pallier le déficit fourrager au cœur de la période de sécheresse estivale (Genin et al., Aït Hamza, Barrière, Dominguez)

**La mobilité en dehors des territoires coutumiers, des systèmes de mobilité qui se développent à grande échelle.** Le nombre d'éleveurs qui participent à ce nouveau genre de mobilité est estimé à environ 9824 exploitants soit environ 19% du total des éleveurs mobiles. Les provinces sahariennes et pré sahariennes arrivent en tête avec un pourcentage variant entre 25 et 100% (Guelmim, Tan Tan, Boujdour, Zagora, Tata, Errachidia). Boulmane forme une exception pour les provinces septentrionales ayant un dynamisme exceptionnel.

**Les flux de transhumance  
hors des territoires communautaires**



**En synthèse les tendances suivantes peuvent être mise en avant et questionnent du point de vue de la régulation et de l'adaptation au changement climatique.**

L'élevage reste un élément fondamental de l'économie rurale, avec les petits troupeaux de moins de 50 UPB qui constituent 43,8% du total et à l'extrême une part de grands troupeaux de plus de 200 UPB.

On observe de plus de grands mouvements de troupeaux, comme mécanisme d'adaptation à la variabilité croissante des pluies. L'organisation des Agdals, comme forme de gestion commune de la régulation de l'accès aux pâturages d'altitude se maintient avec une efficacité relative. Plusieurs interventions et projets comme le CBTHA, de renforcement des Organisations d'éleveurs tentent d'accompagner ces dynamiques.

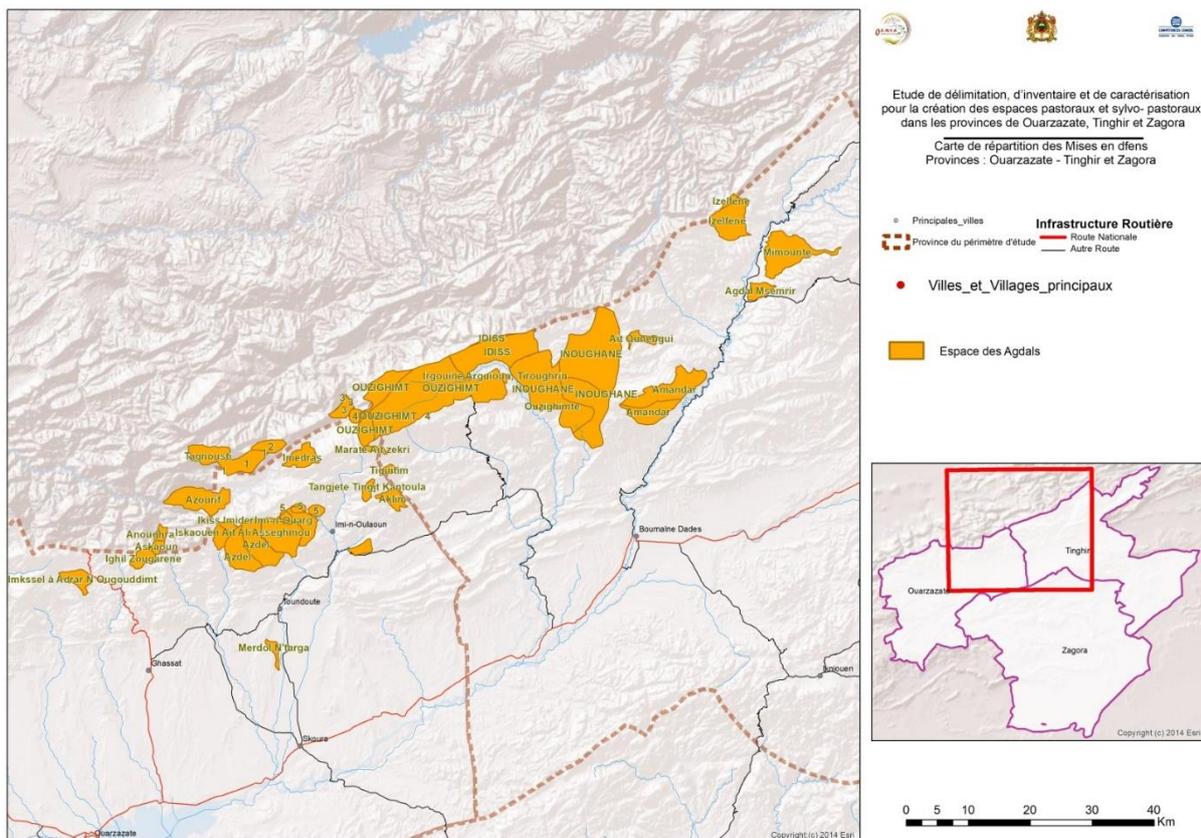
Les groupes véritablement nomades des zones méridionales sont confrontés à une grave crise (Ait Khabbach, Aribis). Les éleveurs expriment de plus en plus la sensation de frustration et de marginalisation avec une assez grande diversité des comportements en fonction des Régions.

On observe une régression générale du nombre de tentes accompagnée d'un effritement des institutions traditionnelles. Les distances parcourues par les transhumants se restreignent également.

Parmi les recours utilisés pour s'adapter, la mise en place d'organisations formalisées (coopératives, OP...) et de plus en plus d'usage de nouvelles technologies : usage et achat des fourrages industriels ; location des chaumes, usage des médicaments, usage du téléphone, du camion, citerne... ; réaction au marché national du bétail.

Face à ces interrogations sur le devenir des sociétés pastorales, les jeunes et les femmes se désintéressent de l'activité de l'élevage alors que la professionnalisation du métier de berger peut être une solution. Le renforcement et la reconnaissance des organisations des éleveurs est souhaitée par ces derniers face à ces défis.

## C-Les pratiques de régulation à encourager



**Pratiques identifiées ayant ou nécessitant des formes de régulation :** elles sont particulièrement utiles à l'accès aux ressources pastorales, mais leur mode de régulation sont à adapter aux évolutions de la pression et des changements climatiques : i. Pratique de l'Agdal ; ii. Pratique de la transhumance coutumière ; iii. Pratique de la transhumance transrégionale (Ex. nomadisme) ; iv. Pratique et savoir de reconnaissance des bons sites de pâturage (ameskou) ; v. Pratique de prospection des pâturages avant la transhumance (Irm) ; vi. Pratique de Lghorm ; vii. Hydraulique pastorale.

A l'inverse un certain nombre de pratiques remettent en cause la durabilité et l'adaptation des écosystèmes pastoraux de la région : i. Pratique de coupe, séchage et commercialisation de l'espèce Harra (*Diplotaxis harra*) ; ii. Pratique de coupe de l'espèce Sebt (*Aristida pungens*) et Itazghi (*Ormenis scariosa*) ; iii. Pratique d'Asras ; iv. Collecte et commercialisation des PAM (armoise, Thym, caprier, etc) ;

Au final ce sont plusieurs facteurs qui sont identifiés comme forces motrices générant des pressions sur les écosystèmes oasiens et les ressources naturelles : i. Changements climatiques (déficit hydrique), ii. l'érosion notamment des bassins versants ; iii. la désertification ; iv. l'arrachage anarchique des Plantes Aromatiques et Médicinales (notamment le Romarin, thym et l'armoise), v. la consommation du bois énergie ; vi. l'intensification de la transhumance et surpâturage ; vii. la prolifération des mises en cultures sur les espaces naturels ; ix. les contraintes liées à la législation et le foncier.

## D-La Loi 113-13 une volonté de réguler la mobilité dans un contexte de changements climatiques qui renforce les aléas

Stratégies et textes développement	Textes concernant la gestion des ressources naturelles et le foncier pastoral
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique de montagne;</li> <li>- Le programme de développement pastoral;</li>   <li>- Le code des investissements agricoles (1969);</li> <li>- La stratégie 2020 (développement rural);</li>   <li>- La régionalisation et la décentralisation;</li> <li>- Les projets de développement intégré (PDI)</li> <li>- Plan Maroc Vert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi 33-94 (mise en valeur du bour);</li> <li>- La politique forestière (PFN, Forêt-DRI, AP...);</li> <li>- Loi 113-13 Code pastoral</li>   <li>- Programme Sauvegarde du cheptel;</li>   <li>- Plans d'action national de lutte contre la désertification.</li> <li>- Stratégie Génération Green</li> </ul>

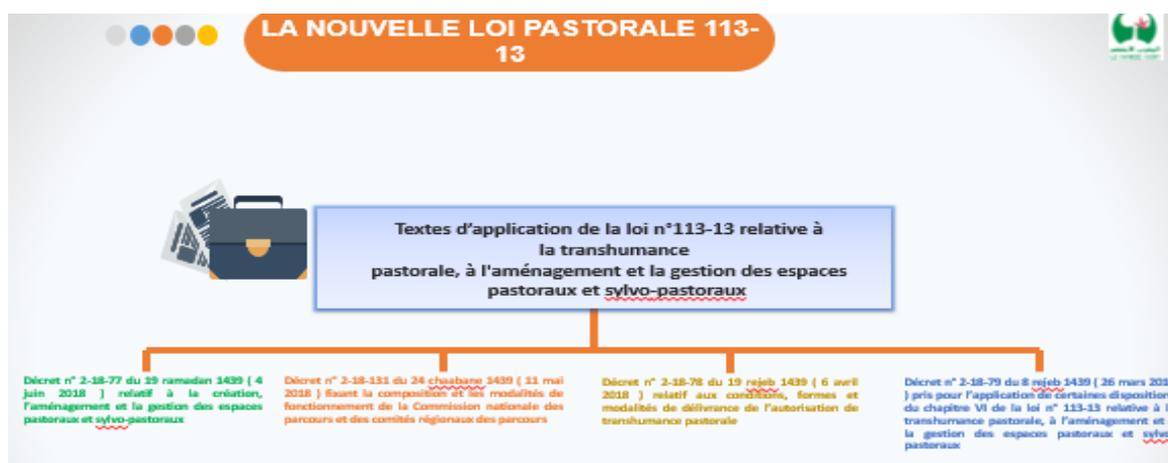
La préoccupation fondamentale de ces politiques était d'assurer la sécurité alimentaire, et particulièrement dans le domaine de l'élevage d'améliorer la santé animale, la génétique et le développement des terrains de parcours.

Cependant peu d'intérêt a été accordé à l'éleveur et aux usagers des ressources naturelles en général comme aux ressources pastorales en particulier, aux écosystèmes dans leurs différentes composantes et à l'interaction entre le système et son environnement. L'avenir du système a été peu pris en compte en lien avec la question de la réglementation des usages.

**La volonté de réguler l'accès aux ressources pastorales face à l'intensification des mouvements de transhumance conjoncturels et non négociés, porteurs de tensions.**



### Les textes d'applications de la loi pastorale



### Les grands axes de la Loi 113-13 : transhumance, aménagement et gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux

Axes	Disposition
Organes de gouvernances	Commissions nationale, régionales et provinciales
Conditions de pratique de la transhumance pastorale	Autorisation de mobilité et registre des éleveurs
Création et gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux	Etudes de délimitation, schéma d'aménagement et plans d'urgences
Organisations professionnelles pastorales	OP nationale à créer Membre de la commission nationale
Sanctions	Police pastorale et forte implication des OPP

Si un effort important a été fait pour définir de nouvelles formes de régulation de l'accès aux pâturages et de mobilité pour s'adapter aux évolutions socio-économiques et climatiques, c'est maintenant la question de sa mise en œuvre qui est posée.

Tous ces constats et analyses interpellent pour la recherche de mécanisme pour la régulation des ressources pastorales en conciliant entre: i. Les niveaux local, régional et national; ii. Les différentes formes d'usagers; iii. Les intérêts et perceptions des différents acteurs et parties prenantes. L'enjeu est donc de réfléchir avec les acteurs concernés dans les territoires sur la manière de mettre en œuvre ces différentes orientations du cadre juridique.

